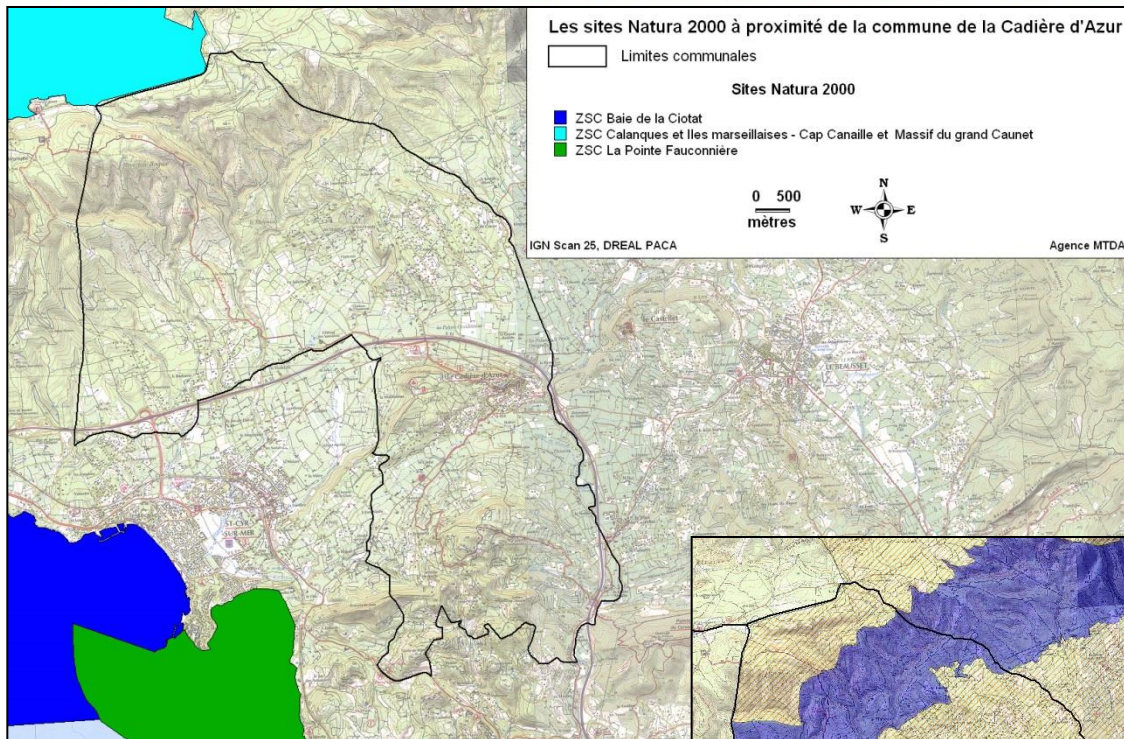




Rappel des enjeux environnementaux à prendre en compte dans le zonage

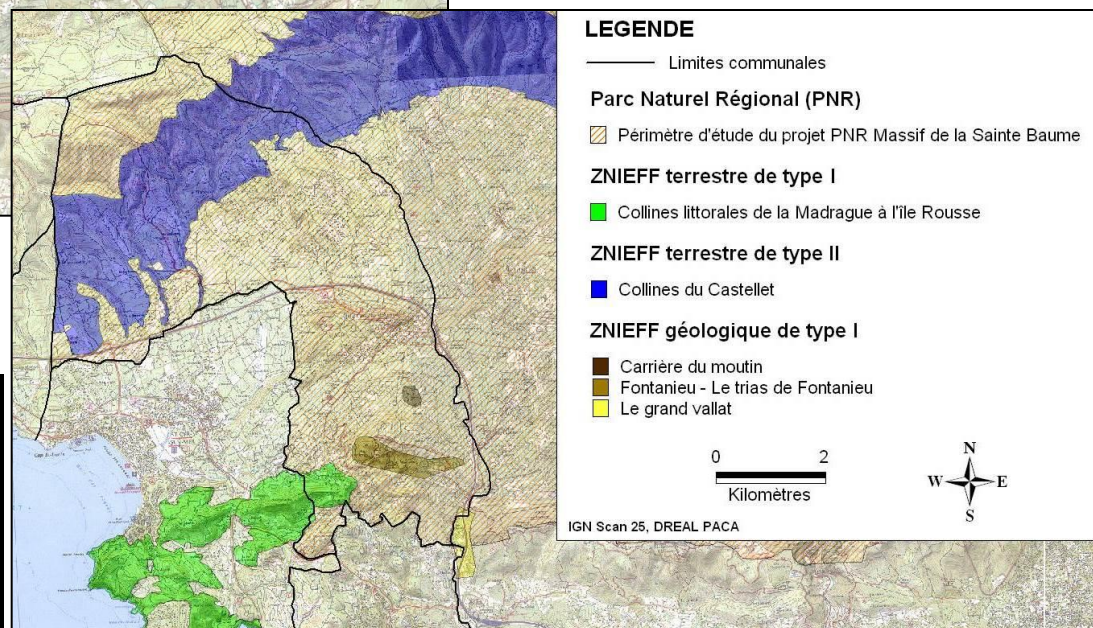
Enjeu de préservation: zonages d'inventaire et réglementaires



Pas de site Natura 2000 sur la commune mais 1 ZSC à proximité



Sabline de Provence



Grand duc d'Europe (*Bubo bubo*)

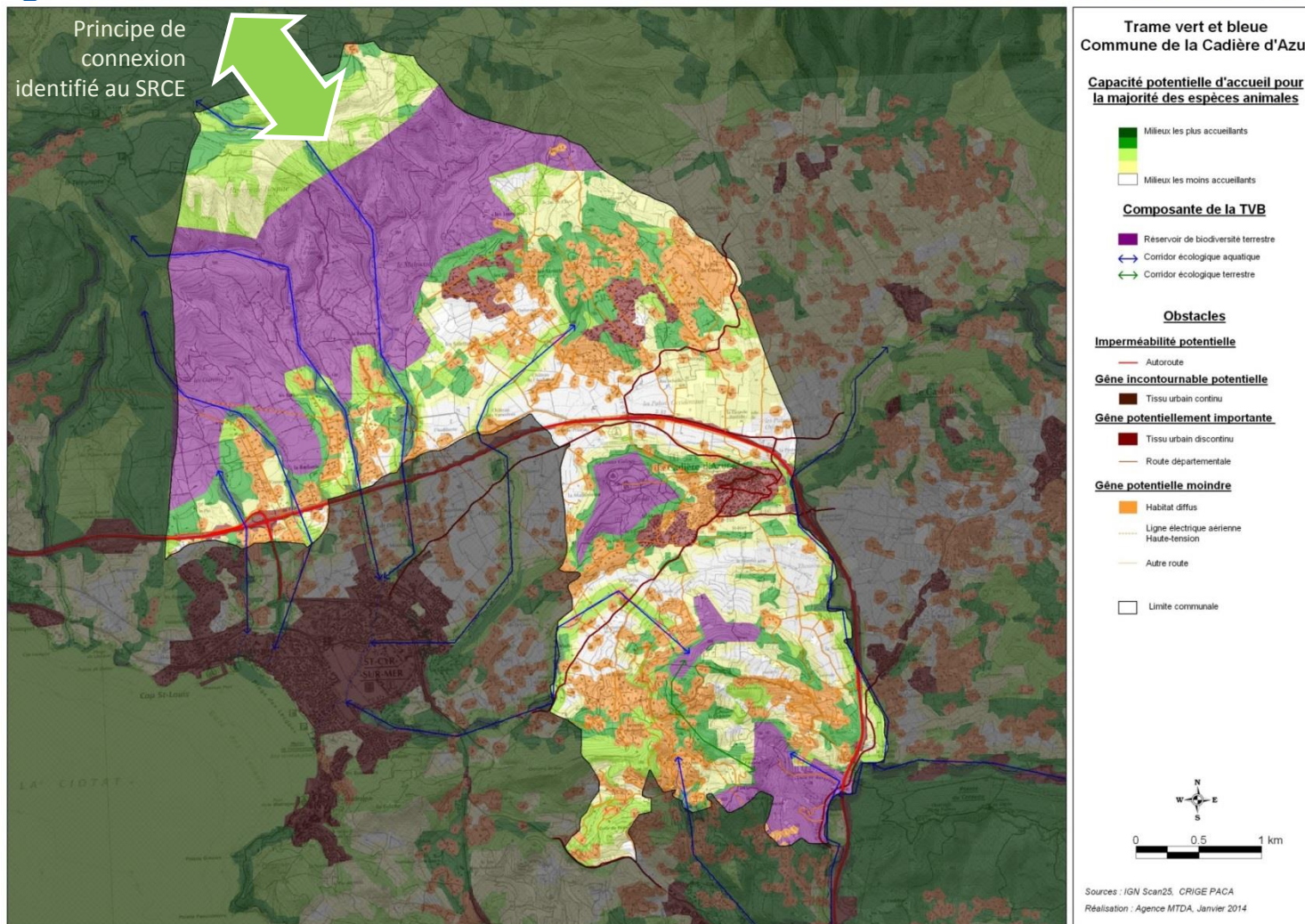


Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*)



Thècle de l'Arbousier (*Callophrys avis*)

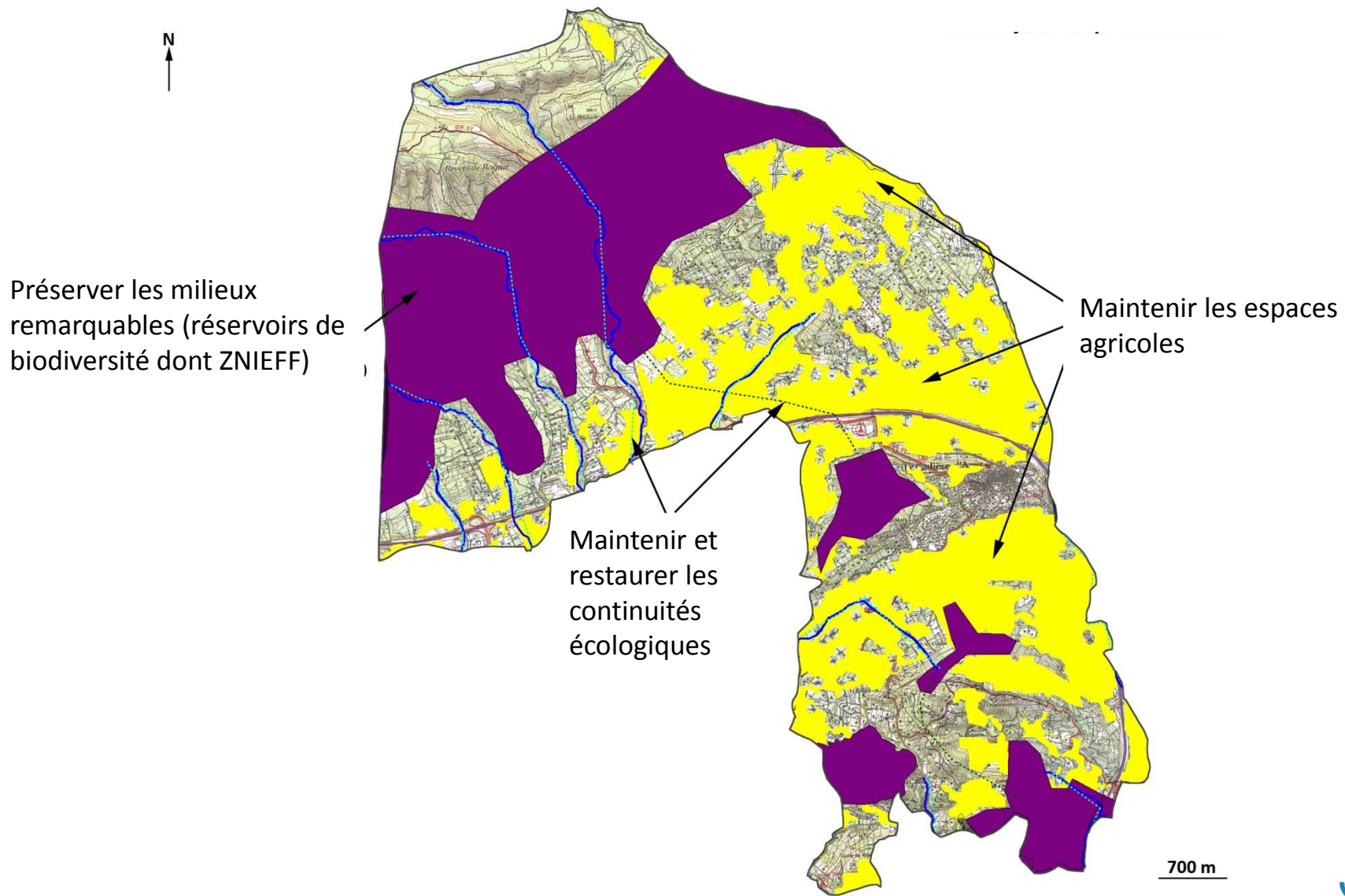
Enjeu de préservation: les continuités écologiques



Prise en compte du SRCE PACA :

- cours d'eau identifiés en tant que corridors aquatiques
- collines boisées / milieux semi-ouverts au nord en tant que réservoirs
- connexion avec le site Natura 2000 au nord à préserver

Synthèse des enjeux de préservation

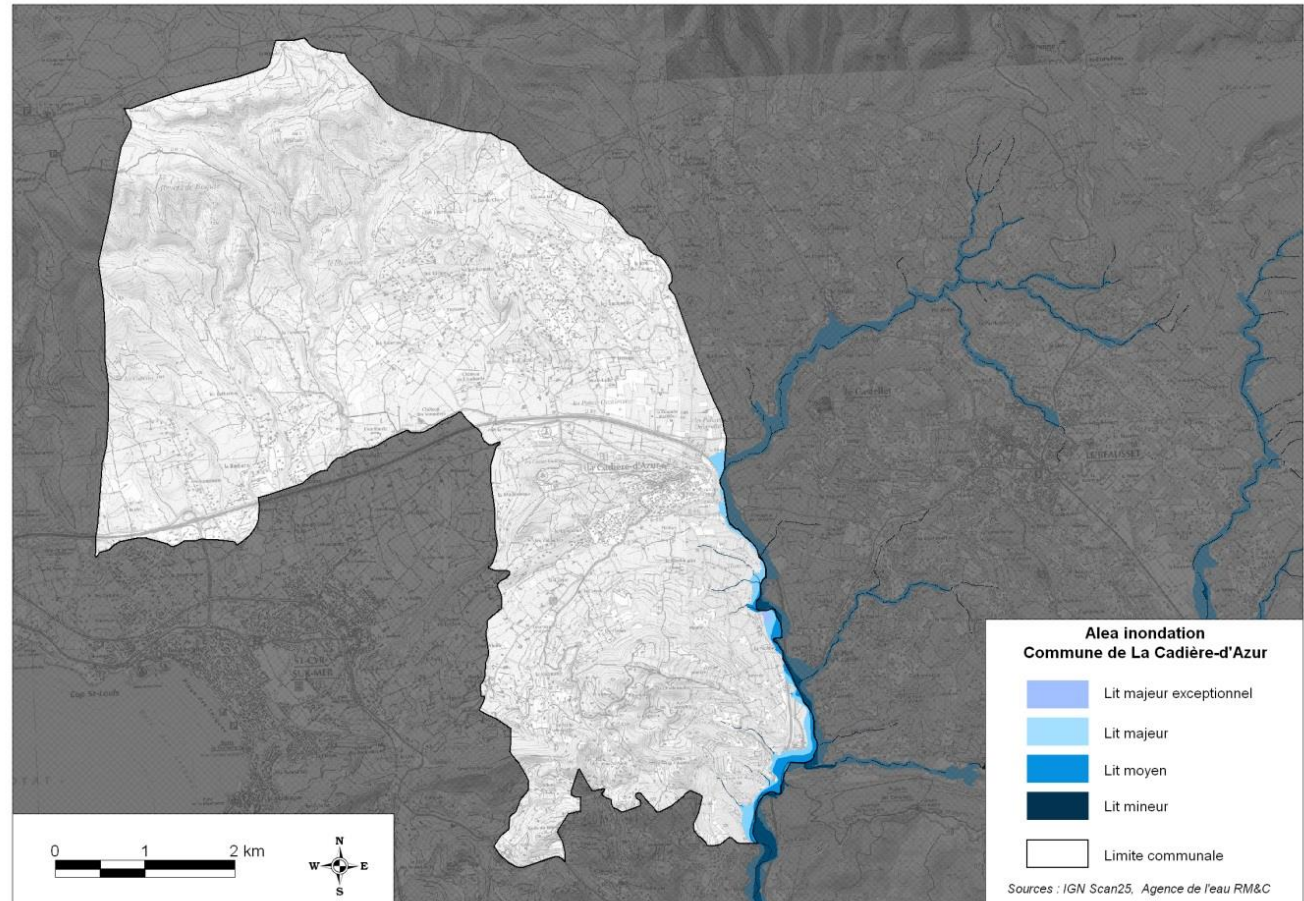


700 m

Enjeu de prévention: le risque inondation

- Risque localisé le long du Grand Vallat
- Quartiers du Vallon, La Noblesse, le Petit Moulin et les Luquettes, les plus sensibles

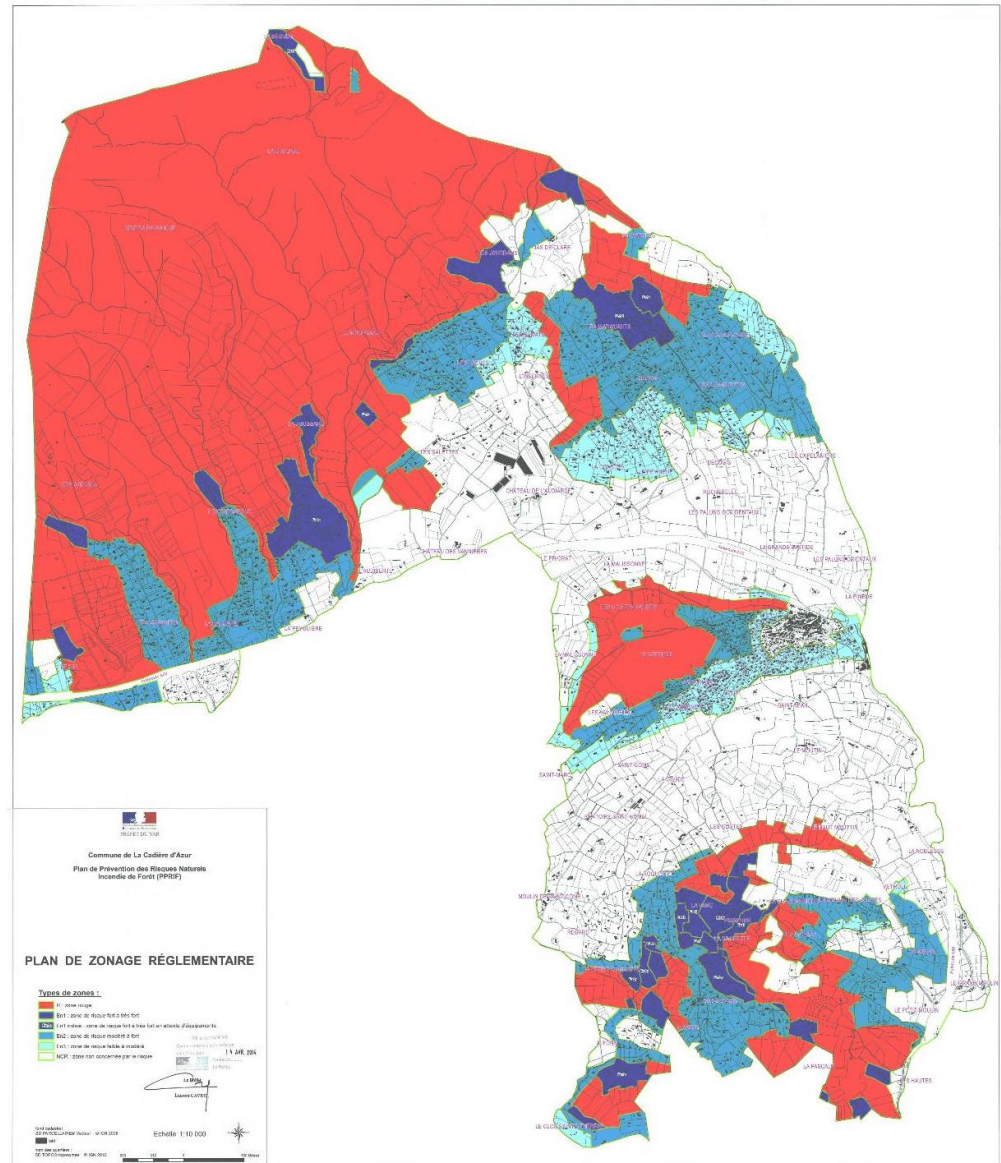
- PPRI « Grand Vallat » prescrit le 10/04/2000



Enjeu de prévention: le risque feu de forêt

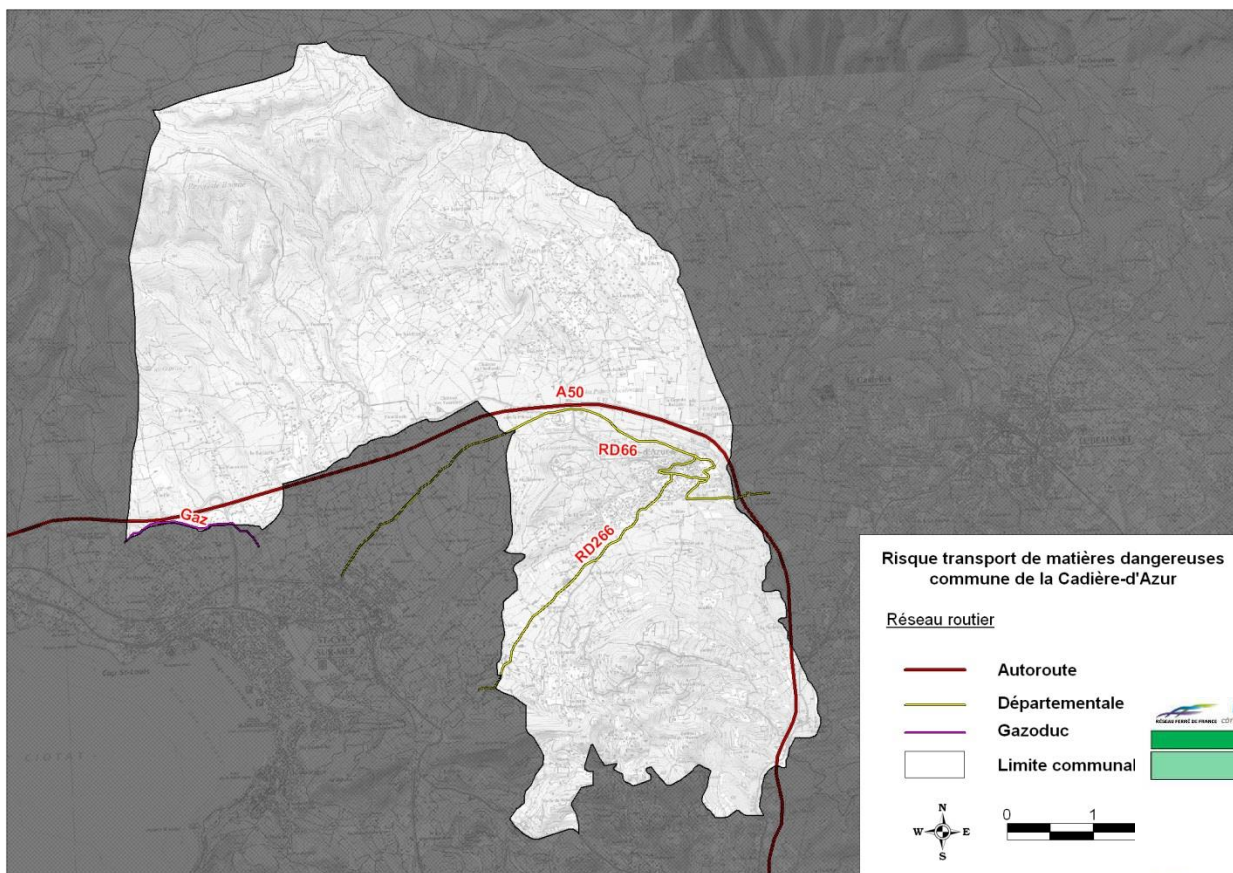


- Commune concerné par le risque feu de forêt (incendies en 2000 et 2001)
- PPRIF approuvé le 14 avril 2014



Plan de zonage réglementaire
du PPRIF approuvé sur la
Cadière-d'Azur

Enjeu de prévention: Risque TMD et nuisances sonores



□ Passage du gazoduc
Aubagne-Bandol, à
l'ouest de la
commune

□ A 50 , RD 266 et RD
66

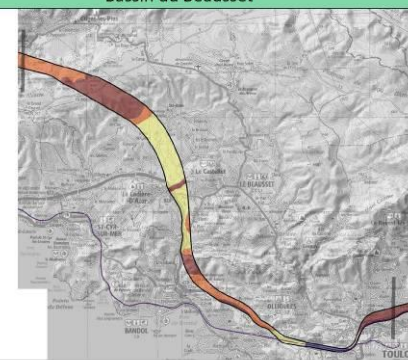
- A50, catégorie 1, 300 m
- RD66 et 559, catégorie 3, 100m
- RD559b, catégorie 3, 100m

Projet LGV PACA

LGV
LIGNE À GRANDE VITESSE
CÔTE D'AZUR

Section C : Fontblanche - Toulon
Bassin du Beausset

Passage en surface
Mode d'insertion souterrain
Passage en tunnel
Site potentiel de puits



Synthèse des enjeux de prévention

Prendre en compte le
risque feu de forêt

Ne pas exposer de nouvelles
populations au bruit

Ne pas exposer de nouvelles
populations au risque TMD

Prendre en compte le
risque inondation

Incendie feux de forêt

 Aléa élevé et très élevé

Inondation

 Lit mineur
 Lit moyen
 Lit majeur
 Lit majeur exceptionnel
 Ruissellement

TMD

 Autoroute
 Départementale
 Gazoduc

Nuisances sonores

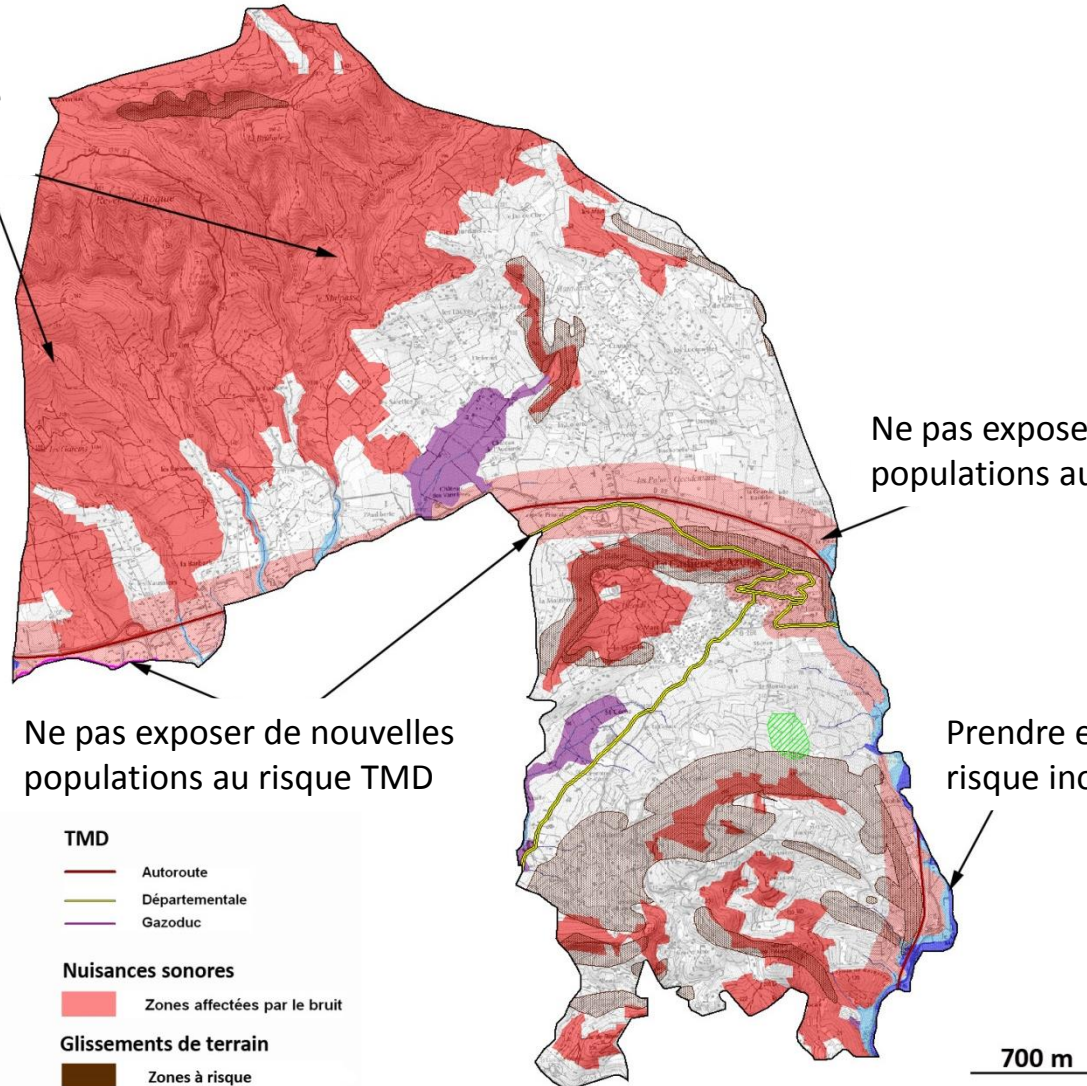
 Zones affectées par le bruit

Glissements de terrain

 Zones à risque

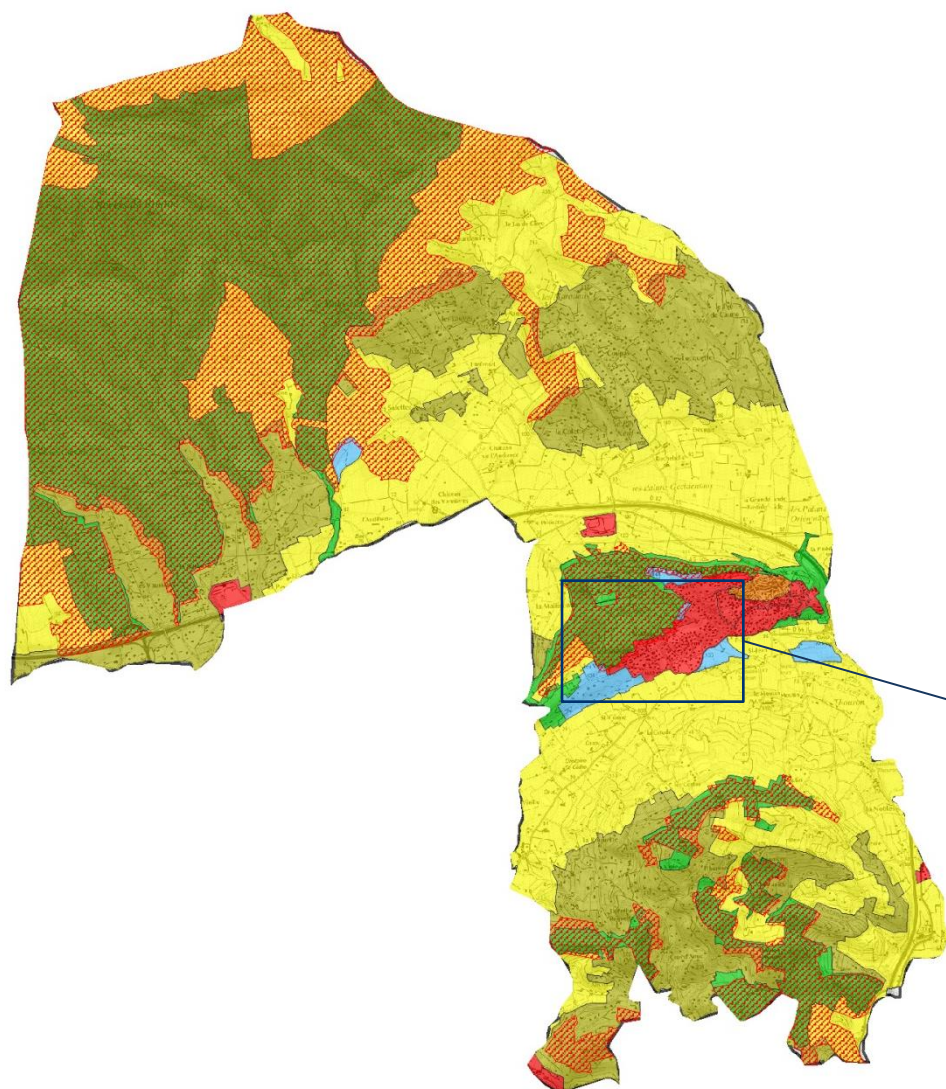
Affaissement minier

 Zones à risque





Analyse de la prise en compte des enjeux environnementaux dans le zonage



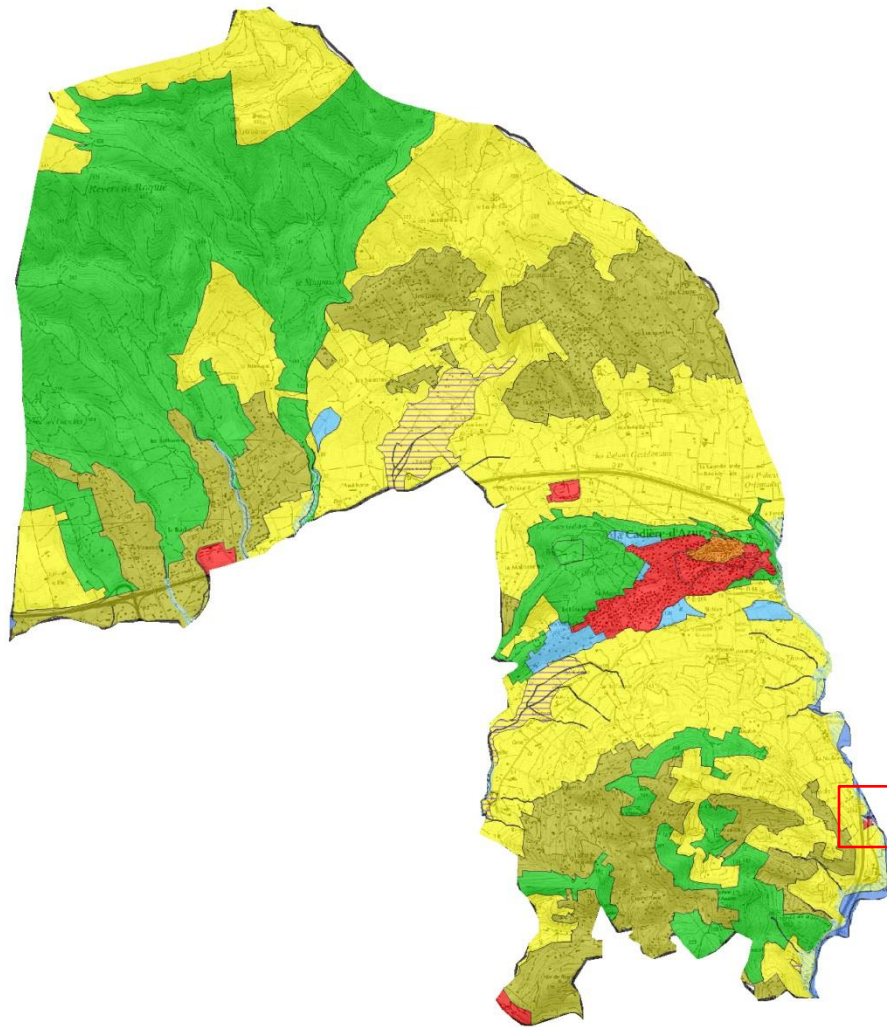
Projet zonage PLU

- A
- AU
- N
- Nhab
- U
- UA

Zone rouge PPRIF

Proximité des secteurs
« St Marc », « le Trou »
et « le Défends »

Croisement zone
rouge du PPRIF et
projet de zonage

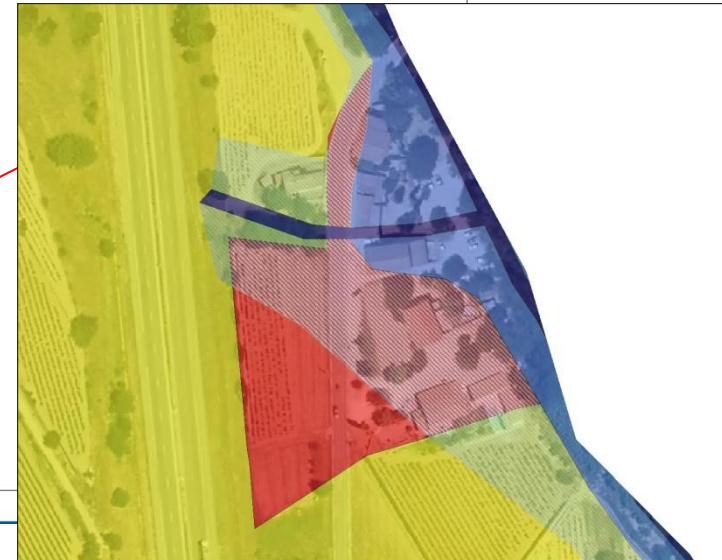


Projet zonage PLU

- A
- AU
- N
- Nhab
- U
- UA

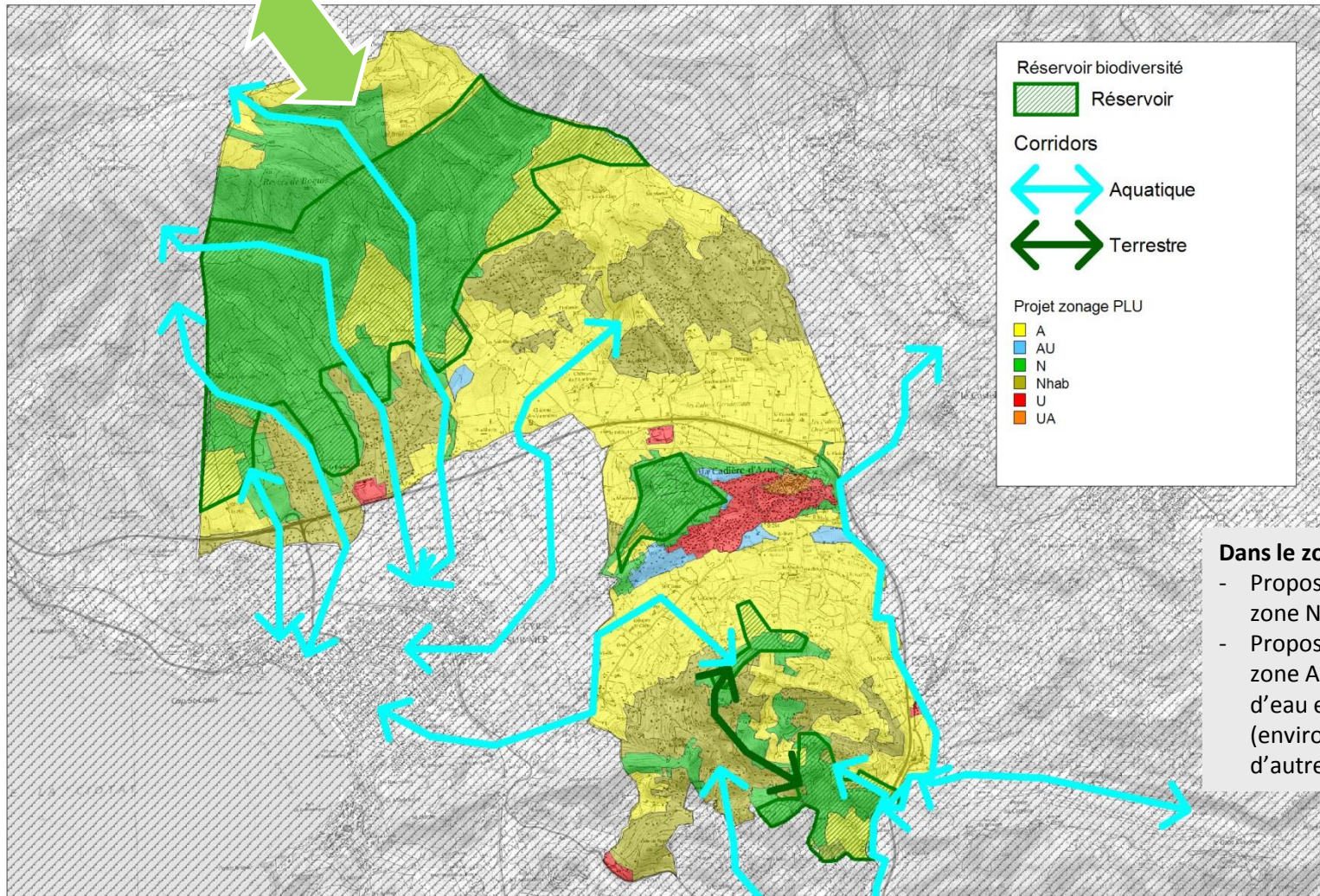
- Lit mineur
- Lit moyen
- Lit majeur
- Lit majeur exceptionnel
- Ruissellement

Secteur « La noblesse »





Principe de
connexion identifié
dans le SRCE



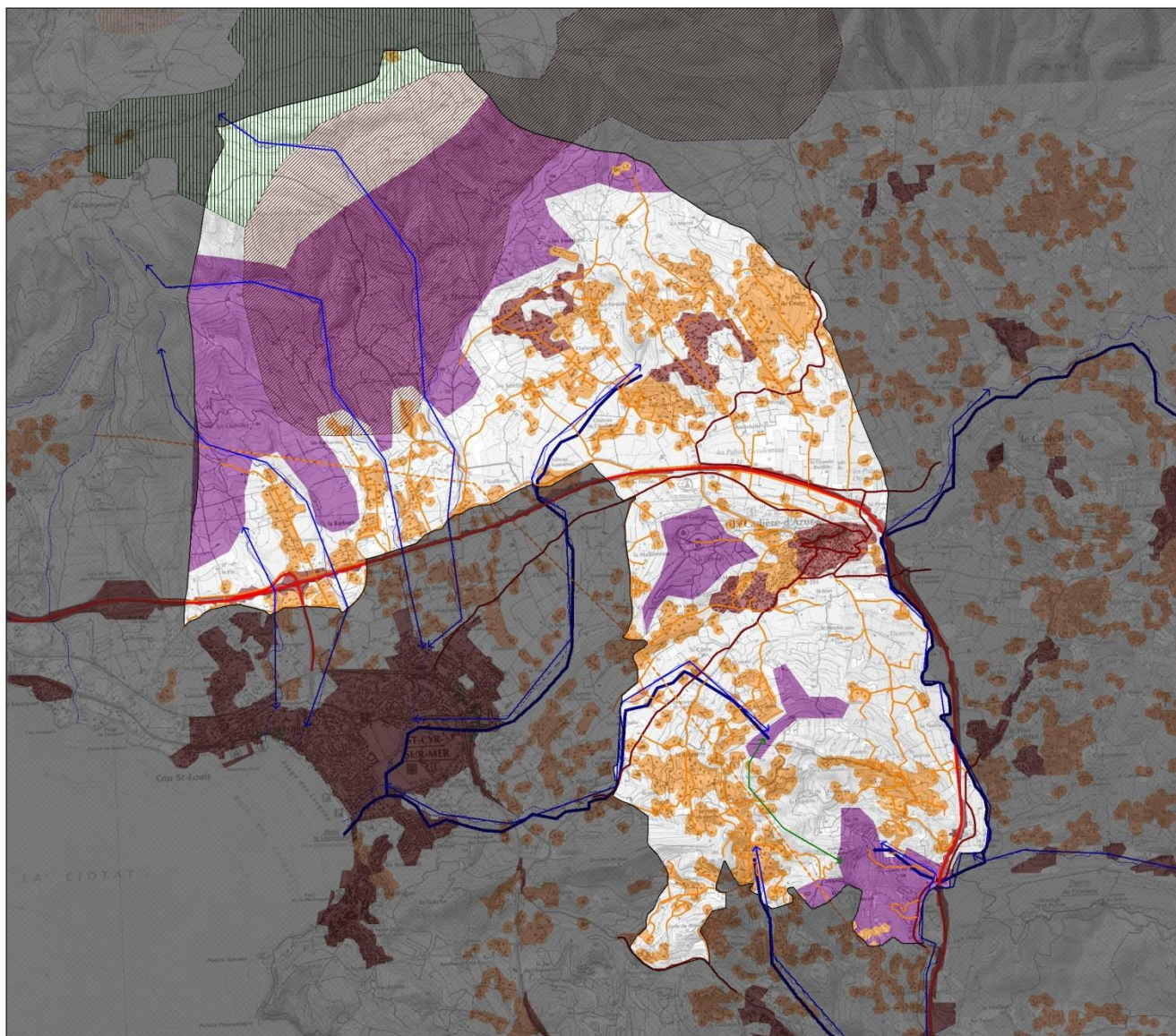
Dans le zonage:

- Proposition de classement en zone Nb ou Ab des réservoirs
- Proposition de classement en zone Aco ou Nco des cours d'eau et de leur ripisylves (environ 10 m de part et d'autres du cours d'eau)



Annexes

Le SRCE PACA sur la commune



Trame vert et bleu Commune de la Cadière d'Azur

Composante de la TVB

- Réservoir de biodiversité terrestre
- Corridor écologique aquatique
- Corridor écologique terrestre

Obstacles

Imperméabilité potentielle

- Autoroute

Gène incontournable potentielle

- Tissu urbain continu

Gène potentiellement importante

- Tissu urbain discontinu
- Route départementale

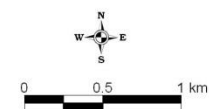
Gène potentielle moindre

- Habitat diffus
- Ligne électrique aérienne Haute-tension
- Autre route

SRCE PACA

- Réservoir de biodiversité aquatique
- Réservoir de biodiversité semi-ouvert
- Corridor écologique forestier

- Limite communale



Sources : IGN Scan25, CRIGE PACA
Réalisation : Agence MTD, Janvier 2014

SCoT PM: Réseau vert, bleu et jaune



Extrait du DOG carto approuvé du SCoT Provence Méditerranée (2011)

LE SOCLE DU RÉSEAU VERT, BLEU ET JAUNE

ESPACE À DOMINANTE NATURELLE

Les Maurettes

LES ZONES HUMIDES, LES COURS D'EAU ET FLEUVES CÔTIERS ET LEURS RIPISYLVES

Principale zone humide

Marais
de l'Estagnol

Cours d'eau principal

La Rogge

ESPACE À DOMINANTE AGRICOLE

Vallée
du Réal Collobrier

LES ESPACES DISPOSANT DE CARACTERISTIQUES PARTICULIERES

LES ESPACES CONSTITUANT DES COUPURES AGRO-NATURELLES

La lettre renvoie à la description détaillée de l'espace indiquée dans l'Objectif 1 - Chap.1 du DOG



LES ESPACES AGRO-NATURELS CONSTITUANT DES SITES D'INTÉRÊT PAYSAGER SPÉCIFIQUE

Le numéro renvoie à la description détaillée de l'espace indiquée dans l'Objectif 1 - Chap.1 du DOG

1

LES ESPACES CARACTÉRISTIQUES DU LITTORAL :

Les espaces définis à l'article

L.146-6 du code de l'urbanisme

Le numéro renvoie à la description détaillée de l'espace indiquée dans l'Objectif 1 - Chap.1 du DOG

3

Les espaces définis à l'article

L.146-2 du code de l'urbanisme

La lettre renvoie à la description détaillée de l'espace indiquée dans l'Objectif 1 - Chap.1 du DOG

Cette représentation est schématique :

- elle ne représente ni la largeur, ni la profondeur de la coupure d'urbanisation
- elle n'implique pas forcément que la coupure d'urbanisation soit perpendiculaire au littoral

